



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°4
11 FEVRIER 2014

- Décisions du 4 février 2014 portant délégation de signature	
* ressources humaines	P 2
* ordonnateur secondaire	P 7
* marchés	P 9
DT Strasbourg	
- Arrêté n°201401001 du 3 février 2014 fixant la liste des postes éligibles au titre des 6 ^{ème} et 7 ^{ème} tranches de l'enveloppe DURAFour	P 15

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Direction Territoriale
de Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,



Vu le Code des Transports ;

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de Voies navigable de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée portant délégation de pouvoirs du Directeur Général de Voies navigables de France aux Directeurs Territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du Directeur Général portant délégation de signature aux Directeurs Territoriaux ;

Vu la décision du 22 Mars 2013 portant modification de la délégation de pouvoir en matière de ressources humaines ;

Vu la décision du 8 janvier 2014 du Directeur Territorial portant réorganisation de la Direction Territoriale de Strasbourg ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Marie GERVAISE**, Secrétaire Général, à l'effet de :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les états de frais correspondants, les ordres de missions en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicules de service ;
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- prendre les décisions d'intérim ;
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :

a : personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du Code des Transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;

b : personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;

c : ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'Etat conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (art L 4312-3-1-2 Code des Transports) ;

d : agents non titulaires et contractuels de droit public (art L 4312-3-1-3 du Code des Transports) ;

e : salariés régis par le code du travail (art L 4312-3-1-4 du Code des Transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux responsables d'Arrondissements désignés ci-après :

- **M. Bruno DUFOR**, Directeur Territorial Adjoint ;
- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et chef du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance ;
- **Mme Sylvie VALENTIN**, chef du Service Rhin et Risques / Eau / Environnement ;

à l'effet de:

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les états de frais correspondants, les autorisations d'utilisation de véhicules de service et à l'exception des ordres de missions en dehors du territoire national ;
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la décision du 22 mars 2013 portant délégation de signature en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 et relevant de leurs services respectifs.

Article 3 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux chefs d'Unité territoriale/Parc désignés ci-après :

- **M. François DIDIOT**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. François DIDIOT, à **M. Roland SCHOLTZ**, adjoint ;
- **M. Bernard SINGER**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard SINGER, à **M. Didier WAECKEL**, adjoint ;
- **M. Jérémie LEYMARIE**, chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie LEYMARIE, à **M. Denis HIRSCHFELL**, adjoint ;
- **M. Dominique LAROSE**, chef de l'Unité Exploitation Maintenance Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LAROSE, à **M. Eric BOUQUIER**, adjoint Environnement / DPF (Unité Rhin) ou à **M. Patrick WEBER**, adjoint Travaux / Maintenance (Unité Territoriale Rhin) ;
- **M. Patrick PARAGE**, chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PARAGE, à **Mme Mireille BIEHLER**, adjointe au chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud ;
- **M. Robert SCHNEIDER**, chef du Parc de Strasbourg (Division Maintenance) ;
- **M. Jean-Pierre SCHUCK**, chef du Parc de Mulhouse (Division Maintenance) ;

à l'effet de signer les états de frais correspondants aux déplacements professionnels de leurs agents placés sous leur autorité.

Article 4 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

Direction:

- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et responsable Itinéraires Régionaux et Maintenance ;
- **M. Bruno DUFOUR**, Directeur Territorial Adjoint ;
- **M. Jean-Laurent KISTLER**, responsable Développement ;
- **Mme Emilie GRAVIER**, responsable Prospective ;
- **Mme Olivia RENARD**, responsable Pilotage Exploitation ;
- **Mme Laurence COLAS**, responsable Système d'Informations ;
- **M. Alain GLASSER**, chef de la cellule Géomatique ;

Itinéraires Régionaux et Maintenance :

Division Maintenance :

- **Mme Florence VALLOT**, chef de la Division Maintenance ;

- **M. Robert SCHNEIDER**, chef du Parc de Strasbourg ;
- **M. Jean-Pierre SCHUCK**, chef du Parc de Mulhouse ;
- **Mme Martine BERNARD**, chef de la Cellule Appui et Méthode de Maintenance ;

Administration :

- **Mme Patricia FROGER**, responsable du bureau Administration ;
- **M. Jean-Marc RUL**, responsable du pôle Administration Strasbourg ;
- **Mme Karine PINEL**, responsable du pôle Administration Mulhouse ;

Maîtrise d'ouvrage :

- **M. Olivier CHRISTOPHE**, chef de cellule Maîtrise d'Ouvrage ;
- **M. Vincent DUVAL**, adjoint au chef de cellule Maîtrise d'Ouvrage (Pôle Strasbourg) ;
- **M. Claude HUARD**, chargé opérations (Pôle Mulhouse) ;

Unité Territoriale Canal de la Sarre :

- **M. François DIDIOT**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre ;
- **M. Roland SCHOLZ**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre ;

Unité Territoriale Centre Alsace :

- **M. Jérémie LEYMARIE**, chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace ;
- **M. Denis HIRSCHFELL**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace ;

Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin :

- **M. Bernard SINGER**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin ;
- **M. Didier WAECKEL**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin ;

Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud :

- **M. Patrick PARAGE**, chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud ;
- **Mme Mireille BIEHLER**, adjointe au chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud ;

Rhin Risques Eau Environnement :

- **Mme Sylvie VALENTIN**, responsable Rhin et Risques / Eau / Environnement ;
- **M. Jean-Paul SPITZER**, responsable du bureau Administration ;
- **Mme Olivia SCHILT**, chef de la cellule Eau, Environnement, Gestion de crise ;

Unité Territoriale Rhin :

- **M. Eric SCHMITT**, chef de l'Unité Territoriale Rhin ;
- **M. Dominique LAROSE**, chef Exploitation Maintenance Rhin ;
- **M. Eric BOUQUIER**, adjoint Environnement / DPF (Unité Rhin) ;
- **M. Patrick WEBER**, adjoint Travaux / Maintenance (Unité Rhin) ;
- **M. Vincent SPEISSER**, chef du Bureau Maîtrise d'Ouvrage Rhin 1 ;
- **M. Marc LEBEAU**, chef du Bureau Maîtrise d'Ouvrage Rhin 2 ;

Secrétariat Général :

- **M. Jean-Marie GERVAISE**, Secrétaire Général ;
- **M. Jean-Luc FONTAINE**, Secrétaire Général Adjoint et responsable Bâtiments-Domaine ;
- **Mme Nathalie MUSSARD**, responsable Ressources Humaines ;
- **M. Gilles STEYERT**, responsable Affaires Juridiques ;
- **Mme Isabelle DUNIS**, responsable Commande Publique, Programmation, Comptabilité ;
- **Mme Dominique MAILLE-ZERLAUD**, responsable Informatique ;
- **Mme Simone HUSS**, responsable Communication, Logistique ;

à l'effet de prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la décision du 22 mars 2013 portant délégation de signature en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 et relevant de leur cellule, bureau et parc respectif.

Article 5 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux cadres d'astreinte désignés ci-après :

**M. GERVAISE Jean-Marie ;
Mme DUNIS Isabelle ;
Mme HUSS Simone ;
Mme MUSSARD Nathalie ;
M. STEYERT Gilles ;
M. FONTAINE Jean-Luc ;
Mme VALENTIN Sylvie ;
M. SCHMITT Eric ;
Mme SCHILT Olivia ;
M. LEBEAU Marc ;
M. SPEISSER Vincent ;
M. DUFOUR Bruno ;
M. LEYMARIE Jérémie ;
M. DIDOT François ;
M. SINGER Bernard ;
Mme RENARD Olivia ;
M. ESBELIN Gilles ;
M. PARAGE Patrick ;
M. LAROSE Dominique ;
Mme VALLOT Florence ;**

à l'effet de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève.

Article 6 :

La délégation de signature du 04 septembre 2013 est abrogée.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur Territorial,

SIGNE

Guy ROUAS

Strasbourg, le 4 février 2014

Direction Territoriale
de Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,

Vu le Code des Transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié notamment par le décret n°2012-722 du 9 Mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 Décembre 2012 du Directeur Général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 22 Mars 2013 du Directeur Général de Voies navigables de France modifiant la décision portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs (DT Strasbourg),

Vu la décision du 8 janvier 2014 du Directeur Territorial portant réorganisation de la Direction Territoriale de Strasbourg ;

DECIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. GERVAISE Jean-Marie**, Secrétaire Général,
- **Mme DUNIS Isabelle**, chef de l'unité comptable n°103 « Dépenses centralisées »,
- **Mme REY Marine**, responsable du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE),

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale de Strasbourg les mandats, les titres et les ordres de paiement.

Lorsque M. Bruno DUFOUR, Gilles ESBELIN ou Mme Sylvie VALENTIN assurent l'intérim du Secrétariat Général, ils exercent les délégations détenues par le titulaire.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Pour le NR2: S2R2E,

- **M. SPITZER Jean-Paul**, chef de l'unité comptable n°332 « Risques Eau Environnement »,
- **M. SCHMITT Eric**, chef de l'unité comptable n°445 « UT Rhin »,
- **M. LAROSE Dominique**, chef de l'unité Exploitation Maintenance de l'unité comptable n°445 « UT Rhin »,

Pour le NR3 : SIRM,

- **M. SCHUCK Jean-Pierre**, chef de l'unité comptable n°443 « Parc de Mulhouse »,
- **M. SCHNEIDER Robert**, chef de l'unité comptable n°226 « Parc de Strasbourg »,
- **M. DIDOT François**, chef de l'unité comptable n°222 « UT canal de la Sarre »,
- **M. SINGER Bernard**, chef de l'unité comptable n°224 « UT canal de la Marne au Rhin »,
- **M. LEYMARIE Jérémie**, chef de l'unité comptable n°225 « UT Centre Alsace »,
- **M. PARAGE Patrick**, chef de l'unité comptable n°442 « UT canal du Rhône Rhin BS »,
- **Mme FROGER Patricia**, chef de l'unité comptable n°446 « Fonctionnement »,
- **Mme BERNARD Martine**, chef de l'unité comptable n°447 « Appui Maintenance »,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale de Strasbourg, les mandatements.

Article 3 :

La délégation de signature du 04 juin 2013 est abrogée.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

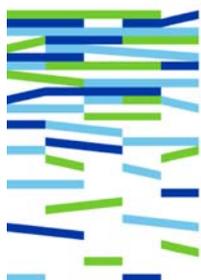
Le Directeur Territorial

SIGNE

Guy ROUAS

Direction Territoriale
de Strasbourg

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
POUR LA PASSATION DE MARCHES
ET EN MATIERE D'OCCUPATION TEMPORAIRE
ET D'USAGE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**



Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,

Vu le code des marchés publics dans sa version issue du décret n°2006-975 du 1er août 2006 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des Transports ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 17, 18 et 27-1 ;

Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoir au Directeur Général de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du Directeur Général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoir aux Directeurs Territoriaux ;

Vu les décisions du 31 décembre 2012, 22 mars et 15 juillet 2013 du Directeur Général de Voies navigables de France portant délégation de signature aux Directeurs Territoriaux ;

Vu la décision du 26 juillet 2013 portant délégation de pouvoirs du Directeur Général de Voies navigables de France aux Directeurs Territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 8 janvier 2014 du Directeur Territorial portant réorganisation de la Direction Territoriale de Strasbourg ;

DECIDE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy ROUAS, Directeur Territorial, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Marie GERVAISE**, Secrétaire Général, à l'effet de prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et relatifs à l'exécution des marchés pour tout marché d'un montant compris entre 90 000 euros H.T. et 6 000 000 euros H.T.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Jean-Marie GERVAISE**, Secrétaire Général,
- **M. Bruno DUFOUR**, Directeur Territorial Adjoint,
- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et chef du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance,
- **Mme Sylvie VALENTIN**, chef du Service Rhin et Risques / Eau / Environnement,

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, qui comporte ou non un acte d'engagement et dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T ;
- signer les actes préparatoires à la conclusion de tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros H.T, tels que ci-dessous limitativement énumérés :
 - les demandes de pièces complémentaires aux dossiers de candidature,
 - les demandes de certificats mentionnés à l'article 53 du code des marchés publics,
 - les demandes de précisions ou compléments sur la teneur des offres,
 - les courriers relatifs à une mise au point des composantes du marché passé par appel d'offres ouverts,
 - les courriers de consultation des candidats retenus dans l'appel d'offres restreint.
- prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché jusqu'à 90 000 euros H.T. ;
- prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché supérieur à 90 000 euros H.T., tels que ci-dessous limitativement énumérés :
 - les ordres de service,
 - les états d'acompte,
 - les certificats d'exécution de la dépense,
 - les opérations préalables à la réception (OPR).

Lorsque MM. GERVAISE, DUFOUR, ESBELIN ou Mme VALENTIN assurent l'intérim d'un service, ils exercent les délégations détenues par son titulaire.

Article 3 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux responsables ci-après :

- **M. Eric SCHMITT**, chef de l'Unité Territoriale Rhin,
- **M. Dominique LAROSE**, chef Exploitation Maintenance Rhin,

- **Mme Florence VALLOT**, chef de la division Maintenance,
- **M. Robert SCHNEIDER**, chef du Parc de Strasbourg (Division Maintenance),
- **M. Jean-Pierre SCHUCK**, chef du Parc de Mulhouse (Division Maintenance),
- **M. Bernard SINGER**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin,
- **M. Jérémie LEYMARIE**, chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace,
- **M. Patrick PARAGE**, chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud,
- **M. François DIDOT**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre,
- **Mme Isabelle DUNIS**, responsable Commande publique, Programmation, Comptabilité,
- **Mme Marine REY**, responsable Comptabilité,

à l'effet de:

- signer les états d'acompte des marchés quel que soit le montant du marché en question,
- signer tout bon ou lettre de commande ou acte d'engagement de tout marché passé en procédure adaptée et dont le montant est inférieur à 50 000 euros H.T,
- signer les certificats d'exécution des dépenses.

Lorsque l'un des responsables susmentionnés assure l'intérim d'une autre entité, il exerce les délégations détenues par son titulaire.

Lorsque les agents dont les noms suivent assurent l'intérim de leur responsable hiérarchique, ils exercent les délégations détenues par leur titulaire :

- M. Roland SCHOLZ, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre,
- M. Didier WAECKEL, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin,
- M. Denis HIRSCHFELL, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace,
- M. Patrick WEBER, adjoint Travaux / Maintenance (Unité Territoriale Rhin),
- M. Eric BOUQUIER, adjoint Environnement / DPF (Unité Territoriale Rhin),
- Mme Mireille BIEHLER, adjointe au chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud,
- Mme Marine REY, responsable Comptabilité.

Délégation de signature est donnée à Mme Martine BERNARD, chef de la cellule Appui et Méthode Maintenance, pour exercer les délégations détenues par M. Jean-Pierre SCHUCK et de Robert SCHNEIDER, en cas d'intérim.

Article 4:

Dans le cadre de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux chefs d'unités comptables et aux personnes désignées ci-après :

NR1 : Secrétariat général,

- **Mme DUNIS Isabelle**, chef de l'unité comptable n°103 « Dépenses Centralisées »,
- **Mme HUSS Simone**, unité comptable n°103, au titre des « Moyens Généraux »,
- **M. STEYERT Gilles**, unité comptable n°103, au titre des « Affaires Juridiques »,
- **M. KISTLER Jean-Laurent**, unité comptable n°103, au titre de la « mission Prospective / Développement »,
- **M. FONTAINE Jean-Luc**, unité comptable n°103, au titre des « Bâtiments / Domaine »,
- **Mme MAILLE-ZERLAUDT Dominique**, unité comptable n°103, au titre de « Informatique »,

NR2: S2R2E,

- **M. SPITZER Jean-Paul**, chef de l'unité comptable n°332 « Risques Eau Environnement »,
- **M. SCHMITT Eric**, chef de l'unité comptable n°445 « UT Rhin »,
- **M. LAROSE Dominique**, unité comptable n°445 « UT Rhin », au titre de l'Unité Exploitation Maintenance,

NR3 : SIRM,

- **M. SCHUCK Jean-Pierre**, chef de l'unité comptable n°443 « Parc de Mulhouse »,
- **M. SCHNEIDER Robert**, chef de l'unité comptable n°226 « Parc de Strasbourg »,
- **M. DIDOT François**, chef de l'unité comptable n°222 « UT Canal de la Sarre »,
- **M. SINGER Bernard**, chef de l'unité comptable n°224 « UT Canal de la Marne au Rhin »,
- **M. LEYMARIE Jérémie**, chef de l'unité comptable n°225 « UT Centre Alsace »,
- **M. PARAGE Patrick**, chef de l'unité comptable n°442 « UT Canal Rhône Rhin Branche Sud »,
- **Mme FROGER Patricia**, chef de l'unité comptable n°446 « Fonctionnement »,
- **Mme BERNARD Martine**, chef de l'unité comptable n°447 « Appui Maintenance »,

à l'effet de:

- signer les états d'acompte des marchés quel que soit le montant du marché en question ;
- signer tout bon ou lettre de commande ou acte d'engagement de tout marché passé en procédure adaptée et dont le montant est inférieur à 50 000 euros H.T ;
- signer les certificats d'exécution des dépenses.

Lorsque le chef d'une unité comptable assure l'intérim d'une autre unité comptable, il exerce les délégations détenues par son titulaire.

Lorsque les agents dont les noms suivent assurent l'intérim d'un chef d'unité, ils exercent les délégations détenues par leur titulaire :

NR2: S2R2E,

- **M. SPITZER Jean-Paul**, chef de l'unité comptable n°332 « Risques / Eau / Environnement » ;
- **M. SCHMITT Eric**, chef de l'unité comptable n°445 « UT Rhin » ;
- **M. LAROSE Dominique**, chef de l'unité Exploitation Maintenance du Rhin.

NR3 : SIRM,

- **M. SCHUCK Jean-Pierre**, chef de l'unité comptable n°443 « Parc de Mulhouse » ;

- M. SCHNEIDER Robert, chef de l'unité comptable n°226 « Parc de Strasbourg » ;
- M. DIDOT François, chef de l'unité comptable n°222 « UT Canal de la Sarre » ;
- M. SINGER Bernard, chef de l'unité comptable n°224 « UT Canal de la Marne au Rhin » ;
- M. LEYMARIE Jérémie, chef de l'unité comptable n°225 « UT Centre Alsace » ;
- M. PARAGE Patrick, chef de l'unité comptable n°442 « UT Canal Rhône Rhin Branche Sud » ;
- Mme FROGER Patricia, chef de l'unité comptable n°446 « Fonctionnement » ;
- Mme BERNARD Martine, chef de l'unité comptable n°447 « Appui Maintenance ».

Article 5 :

Les Chefs de subdivision auront la faculté d'autoriser certains de leurs collaborateurs, préalablement agréés par le Directeur Territorial, à signer les bons de commande dans la limite de 5000 euros H.T. dans le carnet de bons de commande mis sous leur contrôle et leur responsabilité.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Jean-Marie GERVAISE**, Secrétaire Général,

à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 7 :

Dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences, délégation de signature est donnée à :

- **M. Jean-Luc FONTAINE**, Secrétaire Général Adjoint et responsable Bâtiments / Domaine,
- **Mme Céline GINGLINGER**, responsable Domaine,

à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, et dont le montant de la redevance d'occupation n'excède pas 10 000 euros H.T. annuel.

Article 8 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, délégation de signature est donnée aux Chefs de service ci-après :

- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et chef du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance,
- **Mme Sylvie VALENTIN**, chef du Service Rhin et Risques / Eau / Environnement,

à l'effet de conclure toute convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France.

Article 9 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, délégation de signature est donnée aux chefs de Service ci-après :

- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et chef du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance,

- **Mme Sylvie VALENTIN**, chef du Service Rhin et Risques / Eau / Environnement,

à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France, sur proposition des chefs des Unités Territoriales.

Article 10:

La décision du 14 Novembre 2013 est abrogée.

Article 11 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur Territorial ,

SIGNE

Guy ROUAS

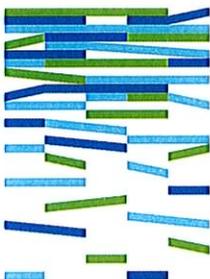


Direction
des Ressources
Humaines
et des Moyens

Division Gestion
Administrative et
Paye

Arrêté N° 201401001

Le directeur général de Voies navigables de France



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 91-1073 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies Navigables de France ,

Vu le décret n°91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,

Vu le décret n° 2001- 1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation du pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

Vu l'arrêté du 30 mars 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale, du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France.

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 26 mars 2013 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour

Vu l'arrêté du directeur général de Voies Navigables de France n° 201306001 en date du 29 mars 2013 portant la liste des postes éligibles au titre des 6^è et 7^è tranche de l'enveloppe Durafour à l'établissement public Voies Navigables de France

175, rue Ludovic Boutleux - BP 30820 – 62408 Béthune cedex
T. 03 21 63 24 24 F. 03 21 63 24 42 www.vnf.fr

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté n° 201306001 est modifié. Ce nouvel arrêté fixe la liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de l'enveloppe DURAFOUR qui est jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 :

Le directeur général de Voies Navigables de France est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Béthune, le - 3 FEV. 2014

Le Directeur Général

Marc PAPINUTTI

**Annexe à l'arrêté N° 201401001 portant la liste des postes éligibles
au titre des 6^è et 7^è tranches de l'enveloppe DURAFOUR
Arrêté du 26 mars 2013**

CATEGORIE A			
Fonction	DT	nombre de points	Prénom NOM
Chef du pôle ressources humaines	Nord-Est	26	Aurore JANIN
Chef de l'unité valorisation développement	Nord-Est	10	Julien OSTER
Chef de projet label DD	Nord-Est	10	Céline GILLET
Chef de projet ISO	Nord-Est	10	Pascal DENIS
Chef de l'unité programmation	Nord-Est	26	Christine KOENIG
Adjointe à la Secrétaire Générale chargé de la politique des ressources humaines	Nord-Pas-de-Calais	20	Marie-Noëlle PIETON
Adjointe à la Secrétaire Générale chargée des politiques d'administration générale	Nord-Pas-de-Calais	20	Sandrine BROCHET-GALLIN
Secrétaire Général	Nord-Pas-de-Calais	29	MILLOT Aurélie
Responsable du bureau des Ressources Humaines et de la Formation	Rhône-Saône	30	POIRSON Eric
Responsable du bureau commande publique	Rhône-Saône	30	HARAT Philippe
Responsable du bureau de la commande publique	Bassin de la Seine	26	BRISSON Lionel
Responsable des Affaires Juridiques et du Contentieux	Bassin de la Seine	26	Emile GILLARD
Chef du pôle Personnel	Bassin de la Seine	26	ROLLAND Eric
Chef du bureau Budget et commande publique au S.G.	Sud Ouest	27	Brigitte GRIMAL
Chef du bureau Affaires Juridiques et Contentieux à l'ADVE	Sud Ouest	26	Véronique VIALA
Responsable du pôle Ressources Humaines	Strasbourg	30	Nathalie MUSSARD
CATEGORIE B			
Chef du bureau des Affaires Générales / AEGT	Nord-Est	15	Dominique BAUDOT
Chef du pôle administratif / UTI CMR Est	Nord-Est	15	Alain CAPRION
Chef de l'agence de Metz/UTI Moselle	Nord-Est	15	FRANCOIS Catherine
Chef de l'unité ressources humaines de proximité	Nord-Est	15	Francois STOFFEL
Charge de programmation	Nord-Est	15	BOUDIERE Patricia
Chef d'unité programmation et gestion financière - SMO	Nord-Pas-de-Calais	15	DUBRULLE Edith
Chef d'unité moyens généraux/logistique	Nord-Pas-de-Calais	15	FACHE Stéphanie
Adjointe au chef de cellule GRHC	Nord-Pas-de-Calais	15	HOT Françoise
Chef du pôle juridique de l'unité juridique/commande publique	Nord-Pas-de-Calais	15	TEULIERE Jean Philippe
Adjoint au responsable du CRCE	Nord-Pas-de-Calais	15	ZALIK Laurent
Responsable du bureau Sécurité Navigation	Rhône-Saône	17	GROS JEAN JACQUES
Responsable Bureau Moyens Généraux et Parc	Rhône-Saône	15	Anne Blanche BILLY
Adjoint au responsable de la subdivision de Dole	Rhône-Saône	15	RIGOLIER Marc
Responsable du pôle Personnel	Bassin de la Seine	15	CHEVALIER Sylvie
Responsable du Bureau administratif - Arrondissement Champagne	Bassin de la Seine	15	DELOZANNE Martine
Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale	Bassin de la Seine	15	LABOUTE Laurence
Responsable du bureau administratif ATM	Strasbourg	15	FROGER Patricia
Responsable de la cellule de gestion - Antenne de Compiègne	DRHM/PSI	15	DUCAUQUY Martine
Responsable du pôle Ressources Humaines	Centre Bourgogne	15	VERNOUX Amandine
Adjointe au chef de subdivision à Briare	Centre Bourgogne	15	ARGAILLOT Catherine
Adjointe au chef de subdivision à Corbigny	Centre Bourgogne	15	GAUDRON Lucienne
CATEGORIE C			
Secrétariat - Communication DIO	Centre Bourgogne	10	DUCROZET Catherine
Assistante de direction	Centre Bourgogne	10	GILLET Patricia
Assistante de direction	Nord-Est	10	GAIRE Chantal
Assistante de direction	Nord-Est	10	HOUILLOIN Nelly
Assistante de direction	Nord-Pas-de-Calais	10	BRIOU Fanny
Assistante de direction	Nord-Pas-de-Calais	10	NEGRE Doriane
Secrétaire de la Direction	Rhône-Saône	10	Claire DEPARTE
Comptable au Pôle logistique du SG	Sud Ouest	10	DALBIN Genevieve
Assistante Du directeur général	Direction	10	SAAVEDRA Pilar
Assistante de direction	Strasbourg	10	TOURSEL Christine